

Notification préalable d'une opération de concentration**(Affaire n° COMP/M.3874 — CVC/Ruhrgas Industries)**

(2005/C 191/09)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 29 juillet 2005, la Commission a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article (¹), par lequel l'entreprise CVC European Equity IV appartenant au groupe CVC Capital Partners S.a.r.l. («CVC» Luxembourg) acquiert, au sens de l'article 3 paragraphe 1 point b du règlement du Conseil, le contrôle de l'ensemble de Ruhrgas Industries («RI» Allemagne) par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— pour CVC: fond de placement, au travers de sa filiale Ista, active dans les services de comptage.

— pour RI: fabrication et vente de compteurs de gaz et d'électricité, compteurs d'eau et services qui y sont liés (en particulier la maintenance et la réparation), fabrication et vente de fourneaux électriques.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que la transaction notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (n° (32-2) 296 43 01 ou 296 72 44) ou par courrier, sous la référence COMP/3874 — CVC/Ruhrgas Industries, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Grefe Fusions
J-70
B-1049 Bruxelles

(¹) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.